Envoyé en préfecture le 21/10/2024 Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le <u>2 5 0CT. 2024</u> ID: 035-213503378-20241018-DELIB2024101810-DE

COMMUNE DE TINTENIAQ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 11 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice Présents 20 Votants

Etaient présents: Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVIILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, LEMARCHANDEL Franck, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle

Etaient absents excusés: FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GIOT Stéphanic donne pouvoir à BOLIVARD Régis / DUFEIL Christophe donne pouvoir à SALIS Anaïs / BOSSARD Nelly donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / DEHEEGER Vianney donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice Etait absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Béatrice BLANDIN, à qui il est adjoint un auxiliaire.

10. Décisions modificatives budget communal 2024

Rapporteur: M. Blaise Touzard, adjoint.

► Rectification de deux erreurs de saisie au budget primitif 2024

Lors de l'examen du BP 2024, le conseil municipal a décidé l'octroi d'une subvention au budget de la caisse des écoles de 33 138 euros ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 14 000 euros au budget camping.

Lors de la saisie du budget deux erreurs se sont glissées sur les comptes d'imputation de ces dépenses qu'il convient de rectifier par l'écriture suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT dépenses		recettes
		recettes
Chap 65 : Autres charges de gestion courante		
Article 657361 Subvention de fonctionnement à la collectivité de rattachement :		
33 138€		
Article 657364 Subvention à la caisse des écoles :		
+19 138 €		
Article 65736211 subvention de fonctionnement au budget annexe à caractère industriel et		
commercial non doté de la personnalité morale (camping)		
+ 14 000€		
	0	

▶ Remboursement de la caution de Mme Fontaine ancienne locataire du logement 6 rue René Guy Cadou.

Vu la caution versée d'un montant de 650 euros par Mme Fontaine lors de son entrée dans le logement situé au 6 rue René Guy Cadou en 2017, correspondant à un mois de

Considérant que Mme Fontaine a quitté son logement au 31 juillet, il convient de lui rembourser cette caution et de prévoir les crédits à l'article 165 du budget communal 2024.

SECTION INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées			
Article 1641 remboursement de capital:	- 650€		
Article 165 dépôt et cautionnement reçu :	±650€		
	0	0	

► Ouverture de crédits pour la reprise de subventions

Envoyé en préfecture le 21/10/2024 Reçu en préfecture le 21/10/2024

La commune a acquis des biens les années précédentes pour lo : 035-213505378-20241018-DELIB2024101810-DE subventions a été perçu en 2024. Il s'agit de : la cabane étape, le conteneur, les barnums

et les abris vélos dans le cadre de l'aménagement de la base nautique. Vu que ces biens ont été subventionnés à hauteur de 1 260 euros par la communauté de

communes Bretagne romantique et par la région Bretagne pour 10 000 euros.

Vu que ces biens doivent faire l'objet d'un amortissement dès l'exercice 2024.

Vu que les écritures de reprise et d'amortissement de subvention se traduisent par une dépense en section d'investissement au compte 139 et une recette en section de fonctionnement au compte 777.

Considérant ces éléments, il est nécessaire d'ouvrir des crédits et de passer les écritures détaillées ci-dessous en section de fonctionnement et d'investissement.

SECTION FOR	CTIONNEMENT	
dépenses	recettes	
023 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : + 1 000€	Chap 042 Opération d'ordre de transfert entre section Article 777 recettes et quote-part des subventions d'investissement + 1000€	
1 000€	1 000€	
SECTION IN	VESTISSEMENT	
dépenses	recettes	
Chap 040 Opération d'ordre de transfert entre section Compte 13911 Subvention d'investissement rattachés aux actifs : 806 Compte 13912 Subvention d'investissement rattachés aux	021 Virement de la section de fonctionnement + 1000€	
actifs Région 920€ 1 000€	1 000E	

► Acquisition de terrains aux consorts Raffray

Vu la délibération du 19 février 2021, par laquelle le conseil municipal avait décidé de faire l'acquisition des parcelles numérotées B 140-167-531 et 535, dans le secteur des Blancherais,

Vu la régularisation du dossier administratif en 2024,

Vu la facture transmise par maître Tonqueze-Trevilly, notaire des consorts Raffray, qui s'élève à 5 329.88 euros.

Vu que l'achat et les frais n'ont pas été prévus sur l'exercice 2024 du budget communal, Vu les crédits ouverts au PPI voirie 2024 de 150 000€ (opération 30 voirie) et des devis signés pour ces travaux, il resterait un crédit de 17 136.75€ non utilisé,

Vu les crédits non consommés sur l'opération 44 Acquisition de terrains à hauteur de 1 996.39 euros,

Considérant ces éléments, il est proposé de faire un virement de 4 000 euros de l'opération n°30 « voirie » à l'opération n° 44 « acquisition de terrains » comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT				
dépenses		recettes		
Opération 44 Acquisition de terrains				
Cpte 2111 terrains nus:	+ 4 000€			
Opération 30 Voirie				
Compte 2315 immobilisations corporel	les en cours -Installation et			
outillage technique:	- 4 000€			
	0	C		

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 2 5 OCT. 2024

ID: 035-213503378-20241018-DELIB2024101810-DE

► Crédits supplémentaires à l'article 1641 emprunts

Vu les crédits inscrits à l'article 1641 emprunts, en recette de la section d'investissement pour 656 906.62 euros, au budget communal 2024

Vu les opérations d'investissement en cours en section d'investissement, notamment pour les travaux d'extension du cimetière,

Vu qu'un premier emprunt de 450 000 euros a été réalisé,

Vu qu'un deuxième emprunt de 350 000 euros doit être effectué,

Considérant que les crédits à l'article 1641 pour l'emprunt de 350 000 euros sont insuffisants à hauteur de 143 096.38 euros, il y a lieu de passer les écritures suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT				
dépenses			recettes	
Opération 45 Cimetière			Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	
Compte 2318:	+ 143	096.38€	Compte 1641 emprunts en euros : + 143 096.38€	
	143	096.38€	143 096.38€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)

- valide les différentes décisions modificatives présentées dans les tableaux cidessus
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

bristian TOCZÉ

Le secrétaire de séance,

Béatrice BLANDIN